

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet STATION-SERVICE NISSAN-LES-ENSERUNE sur la commune principale de l'AIOT Route de Poilhes 34440 Nissan-lez-Enserune.

La référence de votre dossier est A-3-7FQ1NMBA et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/03/2023 à 21h03 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **94859132600012**

Raison sociale **MARENGO DEVELOPPEMENT**

Forme juridique **Autre société civile**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**CARRATIERES BASSES**

**CARRATIERES BASSES**

**12100 MILLAU**

### Signataire

Nom : **DEJEAN**

Prénom : **JEAN-CLAUDE**

Qualité : **Président Directeur Général**

### Référent

Nom : **AMELIO**

Prénom : **BENOIT**

Fonction : **AMO**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **STATION-SERVICE NISSAN-LES-ENSERUNE**

Description des activités :

**Station-service soumise à déclaration avec contrôle périodique au titre de la rubrique 1435. Elle comportera un stockage enterré double enveloppe, conforme à la norme actuelle, EN12285-1, soumis à simple déclaration au titre de la rubrique 4734. L'installation comprend : - 1 cuve double enveloppe de 70m<sup>3</sup>; 3 compartiments répartis comme suit : GO 30m<sup>3</sup> / E10 20m<sup>3</sup> / SP98 20m<sup>3</sup> ; - des tuyauteries double enveloppe avec dispositif de contrôle permanent d'étanchéité ; - toutes les pistes bétons seront raccordées au séparateur d'hydrocarbures ; - 1 appareil distributeur VL, avec automate à CB MID pour un fonctionnement sans surveillance 24h/24h avec un dispositif d'extinction automatique incendie 100kg pour 2 rampes ; - 1 borne de sécurité générale PMR ; - 1 aire de dépotage commune à l'aire de distribution ; - 1 local technique intégré au canopy de couverture de l'appareil distributeur - 1 auvent de couverture des aires de distribution**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **Route de Poilhes 34440 Nissan-lez-Enserune**

X : 709575

Y : 6243813

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'

eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 2000 m3	DC	65% GAZOLE- 25% ESSENCE- 5% E85

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Pistes de distribution et de dépotage, issues du nettoyage des dallages à l'eau et des eaux de pluie ruisselantes seront dirigées vers une des noues paysagées existante en limite de propriété. Les eaux issues de la toiture d'auvent seront renvoyées directement dans le réseau d'eau pluviale et donc la noue.**

L'exutoire des eaux résiduaires :

### En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**Pistes de distribution et de dépotage, traitées par un séparateur d'hydrocarbures de 3l/s, conforme à la norme 858-1 avec une sonde de détection de niveau haut pour prévenir de la vidange annuelle obligatoire et équipé d'un regard de contrôle et de prélèvement en sortie à disposition des organismes de contrôle. Le rejet se fera dans une des noues paysagées existantes en limite de propriété.**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**Rejet suivant pluviométrie.**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

**Conformément à la norme, les vapeurs de Gazole sont renvoyées à l'atmosphère.**

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

**Les vapeurs d'essence sont récupérées par un dispositif interne appelé communément "récupération des vapeurs phase 1 et phase 2".**

Autres sources :

-

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Poubelles petit format à usage du public.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Un poteau incendie standard est existant à moins de 100m de l'implantation prévisionnelle de la station. Un second poteau sera installé, en aspiration sur un réservoir enterré dédié de 120m3, à disposition du SDIS par l'intérieur du site.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**- Extincteurs portatifs normés sur pistes et local technique - Dispositif d'extinction automatique pour le fonctionnement sans surveillance de l'installation - Automate de retransmission des alarmes - Une alarme optique et sonore**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**PLAN\_ICPE\_CARREFOUR MARKET\_NISSAN-LEZ-ENSERUNE - SITUATION.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**PLAN\_ICPE\_CARREFOUR MARKET\_NISSAN-LEZ-ENSERUNE - MASSE.pdf**